

ÉVALUATION DES BESOINS D'INDEMNISATION DU CHOMAGE
Intervention à la journée de formation sur l'Unedic d'Ensemble
Odile Merckling, 27 janvier 2017

Je vais tout d'abord rappeler les revendications des chômeurs et précaires. Je parlerai ensuite des évaluations de la population en précarité. Enfin, je parlerai de la possibilité de converger sur un modèle fondé sur un partage des richesses, qui permettrait d'assurer une indemnisation correcte de toutes les formes de chômage, tout en assurant la pérennité du système de protection sociale mis en place après 1945. Je vais expliciter ici la démarche que j'ai adoptée, dans le cadre de mon article paru en 2017 dans *Les possibles* n°14, qui propose une méthode permettant de mesurer l'étendue des besoins d'indemnisation, si l'on veut assurer un revenu personnel garanti à tous. Il s'agit de réfléchir à ce que nous pouvons opposer dans l'immédiat comme alternative, face à la réforme de l'assurance chômage que le gouvernement veut imposer sans même écouter ce que les chômeurs et les précaires ont à dire. On peut ensuite débattre sur le contenu de la concertation actuelle sur l'assurance chômage et ce qui se profile...

LES REVENDICATIONS DES CHOMEURS ET PRÉCAIRES

Les associations de chômeurs s'inscrivent dans le cadre des principes du système de protection sociale instauré après 1945 et fondé sur la solidarité, mais elles soulignent certaines de ses lacunes, en ce qui concerne l'assurance chômage. Beaucoup de gens ont le sentiment d'un sérieux manque dans ce système de protection sociale, ce qui contribue à créer une fracture sociale qui s'élargit de plus en plus. La revendication d'un revenu garanti, avec ou sans emploi, a été associée à celles de la RTT, de la constitution de droits attachés à la personne et d'une attribution de toutes les allocations à titre personnel et non familial.

Au cours des années 2000, la distinction entre chômeurs et salariés précaires s'est estompée, beaucoup de personnes connaissent des successions de périodes de CDD, de chômage, de formation. Les associations de chômeurs et précaires ont été amenées à confronter différents modèles. De nombreux débats ont eu lieu autour de différentes propositions de modèles d'indemnisation du chômage alternatifs au système actuel. Celui de la plateforme du *Collectif pour des droits nouveaux*, par exemple, était fondé sur l'idée de la nécessité d'une garantie de revenu définie en référence au Smic mensuel et d'une **continuité des droits sociaux** en cas de perte d'emploi (y compris pour les primo-demandeurs d'emploi et démissionnaires). Les années de chômage doivent être prises en compte pour la retraite, faire l'objet de **versements de cotisations de maladie et de retraite...** Il faut en même temps une préservation du système de protection sociale fondé sur la solidarité entre catégories de la population et son amélioration, pour aller vers un remboursement à 100 % des soins de santé et un retour à la retraite à 60 ans.

Une revendication essentielle porte sur **la suppression des contrôles et sanctions sur les demandeurs d'emploi**. Mais il n'y a pas, pour le revenu personnel garanti (à la différence du revenu universel), d'inconditionnalité totale, ni de possibilité de cumul sans limites avec d'autres ressources. Les revenus tirés du patrimoine devraient nécessairement être plafonnés (sur la base des déclarations fiscales). Le cumul d'une allocation avec un revenu d'activité devrait être possible, mais rester limité pour deux raisons : la possibilité que les patrons en profitent pour abaisser les salaires d'embauche, les contraintes globales liées à la répartition des revenus.

Il est possible aujourd'hui de converger vers une proposition commune d'un modèle d'indemnisation du chômage qui permette d'articuler Revenu personnel garanti au Smic, Sécurité sociale professionnelle et continuité des droits sociaux, et qui puisse en même temps constituer un élément de définition d'un projet de société. La RTT immédiate à 32 H est en même temps incontournable, pour permettre le maintien d'une solidarité et d'une cohésion sociale.

Le revenu personnel garanti serait accessible à toutes les personnes en âge actif **sous conditions de ressources** et prioritairement aux personnes actives professionnellement qui touchent moins que le Smic annuel, à qui il faudrait assurer un revenu ou un complément de revenu pour arriver à hauteur du Smic.

ÉVALUATION DE LA POPULATION ACTIVE EN PRÉCARITÉ OU DES « TRAVAILLEURS PAUVRES » (Chiffres en annexe)

Il existe plusieurs méthodes possibles pour évaluer cette population, qui toutes conduisent à un chiffre de 8 à 9 millions de personnes (hors les indépendants). Une première s'appuie sur les chiffres de Pôle emploi, complétés par ceux des allocataires RSA ; une seconde s'appuie sur les chiffres de l'Insee (chômage au sens du BIT + contrats précaires + sous-emploi + halo du chômage) ; une 3^e s'appuie sur l'étude de la distribution des revenus d'activité - également fournie par l'Insee à partir des déclarations fiscales.

Le critère de définition de la précarité retenu ici est bien fondé sur la notion de « pauvreté laborieuse » (travailleurs pauvres) et sur l'analyse des revenus d'activité et non pas sur celle des « niveaux de vie » (notion très différente, qui renvoie aux revenus disponibles des ménages...) Cela permet de mettre en évidence les lacunes du système d'indemnisation du chômage actuel.

Il faut mettre fin à la fable selon laquelle le système français d'assurance chômage serait trop généreux. La pauvreté en France est d'abord une **pauvreté laborieuse**. Etant donné les discontinuités d'emploi sur l'année, l'étendue du travail à temps partiel, 30 % des salarié-e-s ont un revenu d'activité en dessous du Smic annuel net - y compris les indemnités de chômage éventuellement perçues. Et, sans ces indemnités de chômage, **on serait probablement autour de 40 %**.

Distribution des revenus salariaux et allocations de chômage (tableau Insee 2015 - voir annexe p. 9)

Le tableau Insee sur la distribution des revenus salariaux en 2015 porte sur la population salariée et touchant des allocations de chômage en France métropolitaine. Les Dom Tom ne sont pas pris en compte ici, ni la population des étudiants de moins de 25 ans qui sont salariés de temps à autres dans des « petits boulots » - la population étudiante étant massivement dans la pauvreté. (Les revenus salariés des étudiants de moins de 25 ans ne sont déclarables qu'à partir de 4400 euros annuels).

Ce tableau (p.9), établi à partir des déclarations fiscales, inclut les indemnités de chômage versées (34 milliards du budget Unedic), plus très probablement les sommes perçues aux titres de l'ASS, de l'AER et des allocations de formation (qui doivent être déclarées au fisc) mais non la « redistribution » - c'est-à-dire les allocations familiales, allocations de logement, RSA, prime d'activité. Remarque : en 2015, le budget du Fonds de solidarité (financé par l'Etat), qui permet de payer l'ASS, est de 2,9 Mds d'euros.

1^{er} décile : moins de 4940 euros annuels

2^e décile : moins de 9790 euros annuels

3^e décile : moins de 13810 euros annuels

4^e décile : moins de 16 690 euros annuels.

Smic annuel net en 2015 : 13 668 euros
(Smic mensuel net : 1139 euros)

Smic annuel brut en 2015 : 17 490 euros
(Smic mensuel brut : 1457,52 euros)

ÉVALUATION DES BESOINS D'INDEMNISATION : PLUSIEURS HYPOTHESES A ENVISAGER

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées.

- Selon l'étendue de la population couverte par l'assurance chômage (salariés + chômeurs, ou bien aussi les indépendants ou une partie des indépendants)
- Selon le niveau de garantie souhaité (Smic net ou Smic + versement de cotisations).

Prévoir des cotisations de retraite

Les chômeurs revendiquent le versement de cotisations de maladie et de retraites, car les années de chômage sont peu prises en compte pour la retraite. La validation de trimestres ne peut être effectuée que sous certaines conditions pour les allocataires de l'ARE - cela dépend de la continuité ou non des périodes de chômage. Les années en ASS sont prises en compte, mais pas celles au RSA. La CMU ne permet pas d'accès aux soins en toute circonstance.

Prendre en compte une partie des indépendants

Il faut tenir compte en plus d'environ un million d'indépendants qui ont de faibles revenus, et qui devraient également être couverts par l'assurance chômage. La population des 3 millions d'indépendants est extrêmement hétérogène. Elle comporte un million de très bas revenus et un million de revenus élevés. Une première difficulté est que les agriculteurs ne sont souvent pas compris dans les données statistiques sur les revenus d'activité, car ils cotisent à des caisses différentes. Une seconde difficulté est qu'il faut éviter des doubles comptes avec la population des salariés. (Certains indépendants - environ 400 000 - étant en même temps salariés, ils sont déjà pris en compte avec la population salariée. Il faudrait pouvoir séparer les indépendants « pluriactifs » des indépendants « mono-actifs », et se fonder sur la distribution des revenus d'activité globaux (revenus salariés plus revenus éventuels d'une activité indépendante). Pour les pluriactifs, il s'agit majoritairement d'autoentrepreneurs, dont les revenus en tant qu'indépendants sont faibles.

Deux séries d'hypothèses sur lesquelles on peut se fonder pour évaluer les besoins d'indemnisation (chiffres de 2015)

1) Hypothèses portant sur la population à couvrir par l'assurance chômage

- 25,7 millions de salariés et chômeurs (un décile = 2,57 millions).
Population à indemniser : 3 déciles = 7,7 millions (voir tableau de la distribution des revenus salariés et allocations chômage p.9)
- Indemniser aussi une partie des indépendants, soit un million d'indépendants à bas revenus (voir la distribution des revenus d'activité des indépendants non-salariés).
La population totale indemnisée serait de 8,7 millions. Une partie des indépendants cotise.
- Tous les actifs couverts, soit 28,7 millions (un décile = 2,87 millions). 8,6 millions de personnes indemnisées. (Ici tous les indépendants devraient cotiser.)
- Modèle « universel » : environ 35 millions de personnes en âge actif - en retenant comme « en âge actif » les 18 à 60 ans.

2) Hypothèses portant sur le montant minimum d'indemnisation

- Smic mensuel net (en 2015 d'environ 1139 euros mensuels ou 13 668 euros annuels)
- 80 % du Smic mensuel net revalorisé à 1500 euros ou 14 400 euros annuels

- Smic mensuel net + versement d'un minimum de cotisations maladie et retraites : 1400 € mensuels ou 16 800 € annuels par personne.
- Smic mensuel net à 1139 €, plus cotisations salariés et employeurs (Smic brut à 1457 euros plus environ 40 % du brut) : 23 500 euros annuels par personne.

Le coût de l'indemnisation de toutes les personnes en précarité a été calculé ici à partir des hypothèses les plus basses : 25,7 millions de salariés et chômeurs (un décile = 2,57 millions). Un Smic mensuel net à 1139 euros en 2015, sans versement de cotisations sociales pour les chômeurs. On prend la moyenne des valeurs extrêmes pour chaque tranche de revenu et on calcule ce qui manque pour atteindre le Smic annuel net. Il manque approximativement 50 milliards d'euros. Compte tenu du budget actuel de l'Unedic - de 34 Mds (déjà compris dans les revenus salariés annuels distribués), plus celui de l'ASS (2,9 Mds) (sans doute aussi déjà compris), il faudrait donc au total 87 Mds (4 % du PIB), **soit à multiplier le budget de l'Unedic par 2,5.**

Si on ajoute les indépendants à faibles revenus, près de 9 millions de personnes en précarité devraient être indemnisées. A priori, les revenus des indépendants des 3 premiers déciles sont inférieurs à ceux des salariés, on peut envisager de faire un nouveau calcul sur la base de 28,7 millions d'actifs (en prenant un décile = 2,87 millions). Dans ce cas, on arrive à un manque global de 55,6 Mds pour les caisses de l'Unedic et à un **budget total nécessaire de 92,6 Mds** (soit 4,2 % du PIB).

En prenant 17 000 euros annuels - ce qui permet d'assurer un minimum de cotisations sociales aux demandeurs d'emploi - il faut alors retenir comme « indemnisables » les 4 premiers déciles de la population salariée (ou active). Il faut un budget total **de 118 Mds**, soit 5,4 % du PIB - hors indemnisation des indépendants. On peut aussi envisager une reconversion du budget du RSA (10,4 Mds en 2015), de façon à l'inclure dans les fonds affectés au financement du revenu personnel garanti.

ÉLABORER UN MODELE REPOSANT SUR LE PARTAGE DES RICHESSES

Une masse salariale autour de 40 % du PIB devrait permettre d'assurer un revenu personnel garanti au Smic et une protection sociale correcte à toutes les personnes actives. Les cotisations étant réduites pour les personnes rémunérées au voisinage du Smic, celles qui gagnent plus que le Smic devraient cotiser davantage. (Ce chiffre de 40 % du PIB correspond environ à un revenu annuel de 17 000 euros brut, si on le distribue de façon égale entre toutes les personnes en âge adulte du pays – soit 52,2 millions).

L'assurance chômage deviendrait la 5^e branche de la sécurité sociale, avec une gestion par les représentants élus des organisations syndicales des salariés et indépendants. Il faut aussi envisager, dans le cadre de la **Sécurité sociale professionnelle**, un accès à la formation professionnelle continue et une évolution de carrière ascendante susceptible d'assurer à chacun un doublement du salaire au cours de la vie active. Plafonner les salaires, avec une échelle des salaires limitée de 1 à 3 ou à 4.

Assurer un emploi à un maximum de personnes en âge actif, au travers d'un partage du travail et d'une RTT massive (d'abord à 32 H, pour aller rapidement vers 30 H ou 28 H), afin de préserver la possibilité de solidarités entre actifs et retraités, salariés et chômeurs...

Prendre des mesures particulières pour permettre aux femmes ayant des enfants et aux mères isolées de pouvoir travailler : mise en place d'un service public de garde d'enfants, d'un service public d'aide aux personnes dépendantes... idem pour les personnes handicapées.

Conclusion

Amener le budget de l'UNEDIC à 92,6 Mds d'euros pourrait permettre approximativement une indemnisation minimale au niveau du Smic net pour tous les chômeurs et précaires, y compris pour les indépendants - mais sans cotisations de retraite. Cela nécessiterait déjà de multiplier le budget actuel de l'UNEDIC par 2,7 et donc de porter les taux de cotisation de l'assurance chômage à 17 % du salaire brut. Une reconversion des budgets de plusieurs minima sociaux (ASS et RSA) pourrait être envisagée, dans une logique de **réunification avec l'assurance chômage**.

Tous les calculs ayant été effectués à partir des données statistiques Insee de l'année 2015, une réévaluation pour tenir compte du niveau actuel du Smic et des revenus d'activité est nécessaire. Un certain nombre de données statistiques reste à obtenir pour pouvoir affiner ces résultats - notamment en ce qui concerne les indépendants. La question d'un revenu d'autonomie pour les étudiants non-salariés mériterait d'être traitée à part, car ceux-ci ne sont pas pris en compte dans les données portant sur les revenus d'activité.

Il y a donc nécessité d'augmenter les taux de cotisation ou bien d'étendre l'assiette des cotisations et d'en modifier le mode de calcul - en modulant par exemple les taux de cotisation en fonction de la valeur ajoutée par salarié de chaque entreprise. Il y a de toute façon nécessité d'un arrêt des exonérations de cotisations sociales et d'une lutte contre l'évasion fiscale.

Un revenu personnel garanti peut permettre d'envisager une autre organisation sociale, dans laquelle les salariés peuvent participer à la définition de l'organisation du travail des entreprises et toutes les personnes adultes peuvent s'organiser par elles-mêmes pour mener des activités socialement utiles, contribuer à la création de richesses et être prises en compte comme productives de valeur – même si elles ne le sont pas toutes avec la même intensité et pendant toutes les périodes de la vie.

Il est possible de démontrer (comme l'avait fait en 2014 la Coordination des intermittents et précaires) qu'on peut construire un nouveau modèle d'Assurance chômage beaucoup plus re-distributif et moins coûteux. On peut faire beaucoup mieux avec moins d'argent, mais il est indispensable pour cela de limiter l'échelle des salaires et de plafonner les revenus distribués. L'argent n'est probablement pas du tout utilisé là où il le faut. Un revenu garanti dans la continuité du salaire socialisé pourrait permettre, par exemple, des économies au niveau des dépenses de santé et le versement de cotisations de retraite, en vue de pouvoir assurer des pensions de retraite décentes à tous.

Le RPG doit aussi permettre de donner une orientation différente à l'économie du pays, afin de satisfaire les besoins essentiels de la population, et que toutes les personnes soient en mesure de refuser de travailler dans des domaines d'activités nuisibles, dégradants pour l'environnement...

ANNEXE

Evaluation de la population des chômeurs en fin 2015

- 6,5 millions d'inscrits PE, dont :
 - 2,62 millions en ARE – d'un montant mensuel net inférieur à 1041 euros pour 75 %
 - 516 000 en ASS ou autres - 487,50 euros à 90 %
 - 937 000 au RSA socle (environ 500 euros)
 - 2,4 millions sans allocation (1/3 des DE inscrits)
- 1,3 millions de RSA socle non-inscrits à PE
- Un million en AAH, pour la plupart non-inscrits à PE – allocation de 807 euros à revaloriser
- Chômeurs radiés, non-inscrits, découragés, ne bénéficiant d'aucune allocation (jeunes, personnes dont les revenus du ménage sont au-dessus des plafonds des minima sociaux).

Problème Les personnes des 3 dernières catégories ne sont pas toujours classées avec les actifs (selon les enquêtes).

Population active et population salariée en France entière en 2015 et en 2017 (Insee)

	2015	2017
Population France entière	66,5 millions	67 millions
France métropole	64,5 millions	65 m
Population adulte (+de 18 ans)		52,2 m
Population 18 à 60 ans		35,25 millions
Population active	28,7 millions	29,2 millions
Population active occupée	25,8 millions	26,6 millions
Non-salariés	2,97 millions (11,5 % des actifs occupés)	3 millions ?
Salariés et chômeurs	25,7 millions	26,2 millions
Salariés en emploi	22,8 millions	23,6 millions
Inactifs en âge de travailler 18 à 60 ans		6,5 millions
Chômeurs au sens du BIT	2,9 millions	2,6 millions

(Sources : Enquête emploi 2015 et Recensement 2017 – chiffres encore provisoires pour la population active)

Indemnisation du chômage

Données issues de Pôle emploi pour 2017

Moyenne mensuelle des allocations à 1170 euros brut en 2017, mais il faut enlever le montant des prélèvements sociaux (de 5 % à 11,5 %) et il s'agit d'un « équivalent mensuel », l'allocation journalière n'étant pas versée sur tous les jours du mois, en cas d'activité réduite, de différé d'indemnisation, de maladie...

Données de l'Insee pour 2015 (fournies sur la base de celles de Pôle emploi- Fichier historique statistique – échantillon au 1/10^e).

Les chiffres de l'indemnisation du chômage en 2015 sont disponibles dans le site de l'Insee.

(Insee références : *Emploi, chômage, revenus du travail*, Ed 2017, p.100-101.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2891780>).

En septembre 2015, 48 % des personnes inscrites à Pôle emploi sont indemnisées. Les personnes en ARE ont en moyenne perçu 860 euros mensuels nets. 75 % ont perçu moins de 1041 euros nets. Celles **n'ayant pas eu d'activité réduite** (chômage en continu) ont perçu en moyenne **969 euros nets**.

Montant moyen mensuel net probable en dessous de 800 euros, si on tient compte des allocataires en ASS.

Comment assurer les retraites dans un tel système ?

Montant exact des cotisations sociales prélevées sur les Allocations ARE (CSG et retraites complémentaires) : ces chiffres sont à demander aux services de Pôle emploi.

- 3 milliards sont versés pour les retraites complémentaires.
- Pas de cotisations versées pour les caisses de retraite du régime général.

Distribution des revenus salariaux et des allocations de chômage en 2015 (tableau Insee)

Hypothèse n°1 : Smic à 13 668 euros nets et 25,7 millions de salariés et chômeurs

1^{er} décile : Manquent : 11 198 euros en moyenne (28,8 Mds)

2^e décile : Manquent : 6303 euros (16,2 Mds)

3^e décile : Manquent : 1868 euros en moyenne (4,8 Mds)

- Au total 7,7 millions de personnes sont prises en compte pour le complément de ressources

(3 déciles sur 26 millions) **Total manquants : 50 milliards**

Budget total nécessaire : 87 Mds, selon l'estimation la plus basse.

(**Note** : Budget de l'Unedic pour l'assurance chômage environ de 34 Mds, il faut sans doute encore ajouter le budget de l'ASS et de l'AER financées par l'Etat et qui sont déclarables au fisc, soit 2,9 Mds en 2015).

Hypothèse n°2 : Ajouter un million d'indépendants à bas revenus.

Il faudrait, en toute rigueur, pouvoir utiliser la distribution des revenus d'activité des indépendants pour évaluer la partie manquante. Approximativement, on prend 3 déciles sur 28,7 millions d'actifs. 55,6 Mds manquent et budget total de 92,6 Mds nécessaire. La population indemnisée est de 8,6 millions.

Hypothèse n°3 : Smic et un minimum de cotisations sociales versées pour les personnes en précarité, soit 17 000 euros annuels par personne (sans les indépendants).

- En prenant le montant de 17 000 euros, on a 4 déciles en dessous.
- 3332 euros en plus pour 7,7 millions de personnes, soit 26 milliards en plus.
- Plus un 4^e décile : revenus salariés en dessous de 16 690 euros nets : 1750 euros par personne pour 2,57 millions. 4,5 Mds en plus.

30,5 milliards en plus. **Total : 87 + 30,5 = 117,7 Mds.**

Hypothèse n°4 : Smic et un minimum de cotisations sociales versées pour les personnes en précarité, soit 17 000 euros annuels par personne, y compris les indépendants.

33,7 milliards en plus. **Total : 87 + 33,7 = 120,7 Mds**

Données concernant les indépendants hors agriculteurs en 2014

Indépendants classiques : 1,942 millions (dont moins de 10 % sont aussi salariés)
Revenus nuls : 9,6 % (exploitations n'ayant dégagé aucun bénéfice)
Hors revenus nuls, un sur 4 (25 %) perçoit moins de 1080 euros nets par mois.
Autoentrepreneurs : 739 000, dont un tiers sont aussi salariés (double activité)
La moitié a gagné moins de 240 euros mensuels et 9 sur 10 ont gagné moins de 1110 euros.
Autoentrepreneurs pluriactifs : Sur 2100 euros de revenu mensuel en moyenne, 14 % des revenus d'activité des AE pluriactifs provenaient de leur activité non salariée.

Bibliographie

Merckling O. : *Un revenu garanti au Smic, la sécurité sociale professionnelle et la continuité des droits sociaux, c'est possible !* Les possibles n°14, été 2017

Insee Références : *Emploi, chômage, revenus du travail*, Ed 2017

Pôle emploi : *Statistiques, études et évaluations* décembre 2017 :

- « Demandeurs d'emploi indemnisés au 30/09/2017 »
- « Montant de l'allocation chômage versée aux demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage. Situation au 31 mars 2017 ».

Insee Première n° 1627, décembre 2016 : *Revenus d'activité des non-salariés en 2014*

Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage en 2015

en euros 2015 constants

Décile de revenus salariaux et d'allocations chômage (1)	2011	2012	2012 (2)	2013	2014	2015
1^{er} décile (D1)	4 860	5 050	4 960	5 220	5 020	4 940
2^e décile (D2)	9 580	9 920	9 810	10 170	9 910	9 790
3^e décile (D3)	13 710	13 930	13 950	14 070	13 900	13 810
4^e décile (D4)	16 560	16 660	16 730	16 760	16 750	16 690
Médiane (D5)	18 900	18 900	18 980	18 990	19 030	19 070
6^e décile (D6)	21 490	21 420	21 520	21 450	21 530	21 630
7^e décile (D7)	24 700	24 600	24 630	24 630	24 670	24 850
8^e décile (D8)	29 330	29 120	29 090	29 100	29 200	29 300
9^e décile (D9)	38 440	37 980	37 770	37 760	37 670	38 210
Rapport interdécile (D9/D1)	7,91	7,52	7,61	7,23	7,50	7,73

- (1) : il s'agit ici, pour chaque individu, de l'ensemble des salaires et des allocations chômage nets perçus au cours de l'année.
- (2) : depuis 2012, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).
- Lecture : en 2015, 10 % des individus perçoivent moins de 4 940 euros en revenu salarial et allocations chômage nets.
- Note : ces indicateurs appartiennent à la liste des indicateurs d'inégalité préconisés par le groupe de travail "Niveaux de vie et inégalités sociales" du CNIS.
- Champ : France métropolitaine, individus percevant des revenus salariaux ou des allocations chômage vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
- Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, ERFS 2011 à 2015.

Source : site de l'Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2402732>